



PLAN D'ACTION ET DE REINSTALLATION DES PERSONNES IMPACTEES

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DES NEGOCIATIONS

STATUTS DES PAPS	DOCUMENTS A FOURNIR
MENAGE LOCATAIRE (ML)	<ul style="list-style-type: none">- Reçu de recensement Ageroute (Sortie Ouest, 4^{ème} pont, Y4 et Latrille) ;- Quittance de loyer des 3 derniers mois avant la période de recensement ou le contrat de bail antérieur à la période de recensement, pour les loyers supérieurs à 45 000F CFA.<ul style="list-style-type: none">• <u>Pour les Nationaux :</u>• Carte Nationale d'Identité (CNI) ou Attestation d'identité qui a servi au recensement et en cours de validité, (• <u>Pour les Non Nationaux :</u>- Carte consulaire ou carte Nationale d'identité du pays d'origine en cours de validité ; <p><u>NB :</u> en cas de péremption de la pièce qui a servi au recensement, venir avec la nouvelle pièce en cours de validité et une copie de celle périmée.</p> <p>Pour les personnes représentant la personne recensée absente produire une procuration ; Pour les procurations venues des autres pays les faire authentifier au ministère des affaires étrangères</p> <p>Pour les PAP décédée produire un acte d'hérédité listant tous les ayants-droits ainsi qu'un Procès-verbal de famille désignant la personne qui poursuivra le processus d'indemnisation.</p>